



*Ministère
de la Communauté
française*

Objet : ETAT DES LIEUX DE L'ACCUEIL DES ENFANTS DE 2,5 A 12 ANS EN DEHORS
DES HEURES SCOLAIRES

Réseaux: organisé par la Communauté française

Niveaux et services: FOND (Mat/Prim/Ord)

Période : année scolaire 2002/2003

- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française ;
- Aux Directions et Chefs d'établissement des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires organisées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;

Pour information

- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux Associations de parents ;

Autorités : Ministre **Signataire :** Jean-Marc NOLLET

Gestionnaire : Cabinet du Ministre

Personne-ressource : Nathalie BACHELARD

Référence facultative

Renvoi(s)

Nombre de pages : texte : 4 p. + 1 annexe (3 p.)

Téléphone pour duplicata : Agers : 02/213.59.11 internet : www.agers.cfwb.be

Mots-clés : Accueil des enfants en dehors des heures scolaires



*Ministère
de la Communauté
française*

Bruxelles, le 22 Juil 2002

Objet: ETAT DES LIEUX DE L'ACCUEIL DES ENFANTS DE 2,5 A 12 ANS EN DEHORS DES HEURES SCOLAIRES
--

LES PREMISSES

En 1999, des expériences pilotes étaient initiées en matière d'accueil des enfants dans 28 communes situées en Région wallonne.

Dans le cadre de ces expériences pilotes trois objectifs étaient poursuivis

- repérer les activités d'accueil existantes et les moyens humains, financiers et matériels y consacrés ;
- identifier les besoins non rencontrés en matière d'encadrement des enfants de 2,5 à 12 ans ;
- coordonner les partenariats publics et privés possibles sur le terrain.

Afin de mener à bien ces missions, chacune des 28 communes bénéficiait de l'aide d'au moins un coordinateur (les communes de grande taille comptant deux coordinateurs).

Ces expériences pilotes ont donné lieu, en novembre 2000, à des évaluations réalisées par la DIIS (Direction Interdépartementale de l'Intégration Sociale) et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Dans leur rapport d'évaluation, la DIIS et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse faisaient tous deux remarquer que les problèmes rencontrés en matière d'accueil sont liés tout autant à un manque de structures qu'à un manque de coordination et de concertation de celles-ci.

Ils soulignaient, de plus, l'intérêt du rôle de coordinateur comme révélateur d'une problématique spécifiquement locale, comme nouveau vecteur d'information des parents et des professionnels et comme moteur d'initiatives.

Ces enseignements ont permis de proposer une ouverture de ce dispositif, sur la base d'un appel à projet, à l'ensemble des communes wallonnes et bruxelloises.

LA NECESSITE D'UN ETAT DES LIEUX

Chaque commune répondant aux conditions fixées par cet appel à projet a bénéficié à partir du 28 décembre 2001 d'une subvention forfaitaire destinée à financer la réalisation d'un état des lieux des activités d'accueil organisées sur le territoire de la commune et d'une analyse des besoins exprimés en cette matière par les personnes concernées. Vous trouverez en annexe à la présente circulaire la liste des communes ayant répondu positivement à cet appel. Tout comme dans les expériences pilotes, l'appel à projet proposait, en outre, aux communes de s'adjoindre les services d'un coordinateur de projet chargé, entre autre, de réaliser cet état des lieux.

Cet état des lieux est complété au sein de chaque commune participante sur la base d'un modèle standardisé proposé par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse. Il s'agit là d'un outil essentiel si l'on veut généraliser l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires sur une base commune.

Les informations collectées dans cet état des lieux sont relatives aux activités autonomes encadrées et aux animations éducatives, culturelles et sportives organisées en dehors des heures de cours c'est-à-dire le matin avant le début des cours, durant le temps de midi, le soir après la fin des cours, le mercredi après-midi, les week-ends, les journées pédagogiques et durant les périodes de vacances scolaires.

L'objectif poursuivi par la réalisation d'un état des lieux ne consiste pas à imposer une structuration commune de l'offre d'accueil développée sur le territoire de la Communauté française.

Cependant, il faut reconnaître que face aux demandes croissantes, les structures d'accueil et les initiatives diverses se sont multipliées depuis plusieurs décennies en Communauté française sans vision globale et cohérente de l'accueil. De sorte qu'aujourd'hui, la nécessité de coordonner ce foisonnement d'initiatives se fait ressentir.

Pour coordonner les activités d'accueil organisées sur le territoire de chaque commune tout en évitant de nier les spécificités locales, il est nécessaire d'utiliser comme point de départ l'existant. Ces initiatives existantes font l'objet de la première partie de l'état des lieux. La seconde partie de l'état des lieux comprend quant à elle une analyse des besoins exprimés en matière d'accueil par les parents, les enfants et les professionnels de l'accueil.

Chaque commune participante doit réunir l'ensemble des acteurs concernés par l'accueil des enfants au sein d'un comité d'accompagnement. Ce comité d'accompagnement doit ainsi être composé de l'échevin ayant l'enfance dans ses compétences, tout opérateur d'accueil extrascolaire, une inspectrice de l'ONE, un représentant de la province, un représentant par association des familles, un représentant par école ou par réseau, un représentant par association de parents ou par fédération d'association de parents et toute personne invitée par cooptation (académies, A.M.O., clubs sportifs, mouvements de jeunesse, centres de jeunes, etc).

Grâce à l'état des lieux, ces acteurs pourront prendre connaissance de l'ensemble des initiatives d'accueil destinées aux enfants de 2,5 à 12 ans ainsi que des besoins exprimés en cette matière. Sur cette base, ces acteurs auront la possibilité d'organiser et de structurer ensemble l'offre d'accueil. Au vu de ce qui existe déjà, ils pourront également rechercher les solutions nécessaires pour répondre aux attentes des enfants et des personnes qui les confient tout en respectant les particularités locales.

VOTRE PARTICIPATION

Si la commune au sein de laquelle se situe votre établissement scolaire a répondu positivement à l'appel à projet, un coordinateur ou tout autre agent désigné à cet effet par la commune ne manquera pas de prendre contact avec vous afin de comprendre et de récolter des informations sur la manière dont vous organisez l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires.

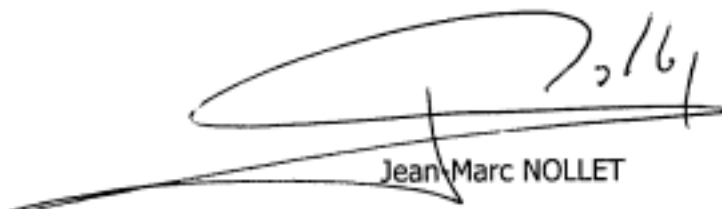
Vous aurez également été convié à participer aux réunions du comité d'accompagnement.

C'est sur la base de ces informations que les membres du comité d'accompagnement (dont vous ferez partie) pourront réfléchir à une meilleure organisation de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires et penseront l'accueil de demain.

Durant l'année scolaire, l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans est pour une large part organisé par les établissements scolaires. Vous imaginez donc aisément toute l'importance que peut requérir votre participation à ce projet. Dès lors, je vous invite à contribuer à la réalisation de ces états des lieux en informant les coordinateurs qui vous sollicitent à ce sujet des initiatives que vous menez en dehors des heures scolaires ainsi qu'à participer aux concertations menées sur cette base au sein des comités d'accompagnement.

Je vous remercie de votre aimable participation au développement d'un accueil de qualité.

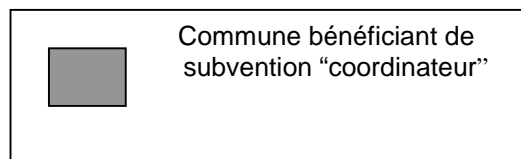
Le Ministre de l'Enfance,
chargé de l'Enseignement fondamental,
de l'accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.



Jean Marc NOLLET

Communes ayant répondu aux appels à projets relatifs à l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires

Commune	Commune(s) associée(s)
AMAY	
ANDENNE	
ANDERLECHT	
ANDERLUES	
ANS	
ANTHISNES	Hamoir/Tinlot
ANTOING	
ARLON	
ASSESE	
ATH	
AUBANGE	Musson/Messancy
AUDERGHEM	
AYWAILLE	
BASSENGE	
BASTOGNE	
BEAUMONT	
BEAURAING	
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	
BERNISSART	
BERTOIGNE	Houffalize/St Ode
BERTRIX	
BRAINE-L'ALLEUD	
BRAINE-LE-COMTE	
BRAIVES	
BRUNEHAUT	
BRUXELLES	
CELLES	
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	Seneffe
CHARLEROI	
CHASTRE	
CHATELET	
CHAUDEFONTAINE	
CHAUMONT-GISTOUX	
CHIEVRES	
CHIMAY	
CHINY	Habay/Martelange/Tintigny
CINEY	
COLFONTAINE	
COMBLAIN-AU-PONT	Esneux/Sprimont
COMINES-WARNETON	
COURCELLES	
COURT-SAINT-ETIENNE	
DAVERDISSE	Libin/St Hubert/Tellin/Wellin
DINANT	
DISON	
DOUR	
DURBUY	
ENGHIEN	
ENGIS	
ERQUELINNES	
ESNEUX	Comblain-au-Pont/Sprimont
ESTAIMPUIS	
ETALLE	St Léger
EVERE	
FAIMES	
FAUVILLERS	Léglise/Vaux-s-Sûre
FERNELEMONT	
FERRIERES	



FLEMALLE	
FLEURUS	
FLOBECQ	Lessines
FONTAINE-L'EVEQUE	
FOREST	
GANSHOREN	
GEMBOUX	
GERPINNES	
GOUVY	
HABAY	Chiny/Martelange/Tintigny
HAMOIR	Anthisnes/Tinlot
HAMOIS	
HANNUT	
HAVELANGE	
HENSIES	
HERBEUMONT	Bertrix
HERON	Wanze
HERVE	
HONNELLES	
HOTTON	
HOUFFALIZE	Bertogne/St-Ode
HUY	Marchin
INCOURT	Orp-Jauche
ITTRE	
IXELLES	
JETTE	
JODOIGNE	
KOEKELBERG	
LA HULPE	
LA LOUVIERE	
LEGLISE	Fauvillers/Vaux-s-Sûre
LES-BONS-VILLERS	
LESSINES	Flobecq
LIBIN	Daverdisse/St-Hubert/Tellin/Wellin
LIEGE	
LIMBOURG	
LOBBES	Merbes-le-Château
MANAGE	
MANHAY	
MARCHE-EN-FAMENNE	
MARCHIN	Huy
MARTELANGE	Chiny/Habay/Tintigny
MERBES-LE-CHÂTEAU	Lobbès
MESSANCY	Aubange/Musson
METTET	
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	
MONS	
MONT-DE-L'ENCLUS	
MONTIGNY-LE-TILLEUL	Thuin
MORLANWELZ	
MOUSCRON	
MUSSON	Aubange/Messancy
NAMUR	
NEUFCHATEAU	
NIVELLES	
OLNE	
ONHAYE	
ORP-JAUCHE	Incourt
OTTIGNIE-LOUVAIN-LA-NEUVE	
OUFFET	
OUPEYE	
PALISEUL	
PECQ	
PEPINSTER	
PERUWELTZ	

PERWELZ	
PHILIPPEVILLE	Viroival
PONT-A-CELLES	
QUAREGNON	
QUIEVRAIN	
REBECQ	
REMICOURT	
RENDEUX	
RIXENSART	
ROCHEFORT	
SAINT-ODE	Bertogne-Houffalize
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	
SAINT-GHISLAIN	
SAINT-GILLES	
SAINT-HUBERT	Daverdisse/Libin/Tellin/Wellin
SAINT-JOSSE-TEN-NODE	
SAINT-LEGER	Etalle
SAINT-NICOLAS	
SAMBREVILLE	
SCHAERBEEK	
SENEFFE	Chapelle-lez-Herlaimont
SERAING	
SILLY	Brugelette
SIVRY-RANCE	
SOIGNIES	
SOMBREFFE	
SOMME-LEUZE	
SPA	
SPRIMONT	Comblain-au-Pont/Esneux
STAVELOT	
TELLIN	
THEUX	
THUIN	Montigny-le-Tilleul
TINTIGNY	Chiny/Habay/Martelange
TOURNAI	
TROOZ	
TUBIZE	
UCCLE	
VAUX-SUR-SURE	Léglise/Fauvillers
VERLAINE	Villers-le-bouillet
VERVIERS	
VILLERS-LE-BOUILLET	Verlaine
VIRTON	
WISE	
WALCOURT	
WANZE	Héron
WASSEIGE	
WATERMAEL-BOITFORT	
WAVRE	
WELKENRAEDT	
WELLIN	Daverdisse/Libin/St-Hubert/Tellin
WOLUWE-SAINT-PIERRE	